



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 60797

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier interroge Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la complexité des procédures de création et de publicité des règlements locaux prévues par le code de l'environnement et le décret n° 80-924, à l'origine de nombreux contentieux. Les opérateurs de la publicité extérieure trouvent là des moyens faciles d'obtenir l'annulation des règlements locaux, comme vient encore de le montrer le récent jugement du tribunal administratif de Poitiers en date du 21 octobre 2004 (UPE contre la ville de Cognac). Or, l'essentiel de ces annulations provient d'erreurs de procédure commises par les préfetures, au moment de la prise de l'arrêté constituant le groupe de travail ou lors de la publicité du règlement. Cette situation porte un préjudice important aux communes. Aussi, elle lui demande de plus préciser les mesures qu'il compte prendre pour simplifier ces procédures, s'il envisage de confier aux communes la responsabilité de constituer leur propre groupe de travail en la matière et de lui préciser l'état d'avancement du projet de refonte des textes en vigueur.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'affichage publicitaire. Les contentieux en matière de règlements locaux de publicité portent autant sur le fond que sur la forme. La complexité des textes en la matière, et notamment celle des décrets d'application de la loi sur la publicité, fait actuellement l'objet de réflexions dans le cadre d'une concertation approfondie avec les différents acteurs concernés (élus, associations et professionnels). Les propositions d'amélioration actuellement envisagées vont prioritairement dans le sens d'une meilleure protection du cadre de vie et d'une simplification des textes, qui conduiront sans doute à une décentralisation accrue du dispositif en vigueur.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60797

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2872

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8157